

Retour sur...

La session du 8 avril 2019

Lundi 8 avril 2019, les conseillers départementaux se sont réunis en session pour examiner et adopter le compte administratif 2018. Celui-ci témoigne de la rigueur de gestion menée par le Département de l'Ain qui s'est fixé le cap, depuis 2015, de ne pas augmenter les impôts pendant toute la mandature.

Cette session a également été marquée par le vote de la réforme des services départementaux de la solidarité. L'actuelle organisation, en place depuis une vingtaine d'années, ne permet plus aujourd'hui de répondre efficacement aux nouveaux besoins et aux attentes diversifiées des Aindinois. L'objectif est donc de renforcer la présence des services sociaux dans le département et de recourir à de nouveaux outils de travail pour plus d'efficacité et de satisfaction de l'utilisateur.

Enfin, par la vote d'une motion, les élus se sont, à l'unanimité, opposés au projet de tracé du contournement ferroviaire de l'Agglomération lyonnaise (CFAL).

Compte administratif 2018 : adopté !

Le compte administratif retrace les activités budgétaires du Département de l'Ain en 2018. Il témoigne de la volonté du Département de vouloir, depuis 2015, redresser la situation financière de la collectivité, dans un contexte financier toujours plus contraint.

Les mesures adoptées pour maîtriser les dépenses de fonctionnement, conjuguées au fort dynamisme des recettes réelles de fonctionnement et notamment les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ont permis en 2018 de préserver les capacités financières de la collectivité, tout en maintenant l'engagement pris auprès des Aindinois de ne pas recourir au levier fiscal.

Zoom sur le compte administratif 2018...

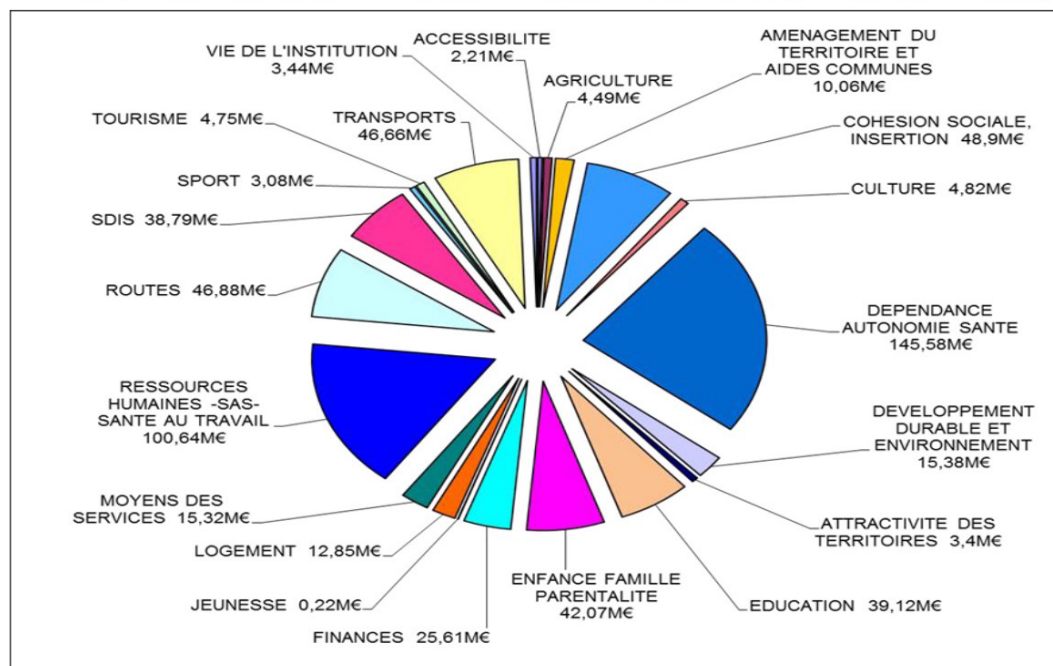
- Diminution de l'endettement
- Maîtrise continue des dépenses de fonctionnement
- Recettes de fonctionnement en forte hausse
- Soutien à l'investissement avec un recours limité à l'emprunt
- Amélioration de la capacité de désendettement
- Taux de réalisation des investissements : près de 95 %

➔ Plus d'infos dans le doc en pièce jointe

"Ces résultats sont remarquables et traduisent les efforts menés depuis quatre ans par le groupe « L'Ain de toutes nos forces ». Ils permettent aussi de maintenir une capacité d'investissement importante, au service de nos concitoyens mais aussi des communes et EPCI du Département".

Jean Deguerry, Président du Département

Fonctionnement et Investissement (hors dette) : 614,251 M€



Vers une nouvelle organisation des services départementaux de la solidarité

En 2015, le nouvel exécutif départemental a lancé un audit organisationnel et financier de la collectivité. C'est ainsi que le projet de nouvelle organisation des services sociaux du Département a été acté, avec pour enjeu d'investir pour l'avenir, de définir une organisation durable dans le temps, efficace, au service des habitants.

Les objectifs de cette réforme : plus de proximité, plus de modernité, plus de réactivité

- Un meilleur service aux usagers, dans une logique de proximité,
- Une optimisation des moyens humains et matériels de la collectivité,
- Une attention constante du Département à toutes les dimensions de l'action sociale au bénéfice des Aindinois.

L'organisation détaillée, tant sur le plan matériel, qu'en matière de ressources humaines, sera présentée à la session de juillet prochain, pour être opérationnelle en décembre 2019.

Notre ambition et notre volonté est de penser le service public pour les 20 ans à venir alors même que notre action s'inscrit dans un contexte de plus en plus contraint. Cette réorganisation n'est pas un plan d'économie mais bien une évolution qui vise à une meilleure relation aux usagers.

Jean Deguerry, Président du Département

La solidarité est au coeur de nos préoccupations. Face à une demande sociale forte, une évolution démographique et une fragilisation des publics, la réorganisation des services est une nécessité.

Muriel Luga-Giraud, Vice-présidente du Département de l'Ain chargée des affaires sociales

Contournement ferroviaire de l'Agglomération lyonnaise : les conseillers départementaux rejettent unanimement le projet de tracé

A l'occasion de cette session, les élus départementaux ont adopté à l'unanimité une motion visant à s'opposer au projet de tracé (fuseau A) de contournement ferroviaire de l'Agglomération lyonnaise (CFAL).

Motion n° AD2019-04/7.0002 relative au projet de Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise (CFAL) :

« Les élus du Conseil Départemental de l'Ain tiennent à rappeler leur ferme opposition au projet de tracé Nord du Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise (CFAL), déjà exprimée lors de l'enquête publique réalisée en 2011/2012.

Ce projet de contournement, directement lié à la réalisation de la ligne ferroviaire Lyon-Turin dont le calendrier de concrétisation reste hypothétique, nécessite pour autant d'être d'ores et déjà profondément repensé. En effet, si le principe d'une meilleure organisation du trafic de fret et de marchandises reste nécessaire autour de l'agglomération lyonnaise au regard de l'engorgement actuel du réseau et de l'intérêt de privilégier un report de trafic de la route vers le rail, il ne saurait être question que les Aindinoises et les Aindinois subissent directement les nuisances liées au report du trafic sur leur territoire.

Concrètement, ce sont 70 km de ligne nouvelle à réaliser pour relier la ligne Lyon/Ambérieu-en-Bugey à la ligne Lyon/Grenoble (partie nord du CFAL) et la ligne Lyon/Grenoble à la vallée du Rhône (partie Sud du CFAL) et pas moins de 260 trains par jour - 130 dans un sens, 130 dans l'autre - qui pourraient passer à terme sur cette ligne !

Or, le projet de tracé retenu par le décret signé par le Premier Ministre en mars 2012 – communément appelé le fuseau A – n'est pas pertinent car il traverse des zones urbaines densément peuplées du Département, puisqu'il circulerait de La Boisse jusqu'à Ambérieu-en-Bugey. Il allongerait le tracé de 6 km par rapport à d'autres options envisagées, ce qui rend ce choix plus coûteux. Il aurait un impact majeur en termes de sécurité des riverains – au regard des matériaux potentiellement transportés – ainsi qu'en matière d'urbanisme et de nuisances sonores et paysagères.

C'est pourquoi les élus du Département de l'Ain et spécifiquement ceux des cantons concernés, Mme Caroline Terrier et M. Jean-Pierre Gaitet, du canton de Miribel, Mme Elisabeth Laroche et M. Romain Daubié du canton de Meximieux, Mme Sandrine Castellano et M. Christophe Fortin du canton d'Ambérieu-en-Bugey, Mme Viviane Vaudray et M. Charles de la Verpillière du Canton de Lagnieu, ainsi que les députés concernés, M. Charles de la Verpillière et M. Damien Abad, avec le soutien du Président du Département, demandent formellement la remise à plat du projet et l'abandon de la DUP actuelle qui permet à l'Etat de recourir aux expropriations nécessaires dans un délai de 15 ans à compter de la publication du décret, soit avant le 29 novembre 2027.

Ils solliciteront pour ce faire un rendez-vous auprès de la Ministre des Transports dans les prochains jours, comme cela a déjà été demandé par M. Patrick Chaize, Sénateur de l'Ain, dans le cadre de l'examen de la loi des mobilités le mardi 2 avril dernier.»

**Les interventions des élus lors de la session du 8 avril
peuvent être visionnées sur notre chaîne YouTube**

**Prochaine session :
lundi 8 juillet 2019**

CONTACT PRESSE :

Conseil départemental de l'Ain - Direction de la communication

Céline Moyne-Bressand Tél. 04 74 22 98 33 celine.moyne-bressand@ain.fr



www.ain.fr